

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 5

Date de révision: 05/09/16

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: SUPER DEGRAISSANT ATELIER MECANIQUE 5L  
015202-04
1. 1. 1. Contient:
  - Polymère
  - Isotridécaneol, éthoxylé (>5-20 EO)
  - Lauryléther sulfate de sodium
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Dégraissant
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: TURTLE WAX FRANCE  
8 rue Gaspard Monge  
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN  
France  
Tél: +33 (0)2 35 73 20 13  
Télécopie: +33 (0)2 35 72 11 54 – fds@turtlewax.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: 191135
1. 6. N° code du produit: 191135

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 \*  
\* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 \*

#### 2. 2. Éléments d'étiquetage:

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:



Danger

2. 2. 2. Mention de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2. 2. 3. Prévention:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2. 2. 4. Intervention:

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés.  
P364 Et les laver avant réutilisation.  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

2. 3. Autres dangers:

La solution dans l'eau est une base moyennement forte.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylèneglycol; butylglycol
- N° Id: 603-014-00-0 - N° CE: 203-905-0 - N° CAS: 111-76-2
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36
- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10
- SGH :
- \* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315
- Irr. oc. 2 - H319
- Divers :
- VME ppm = 20 - VME mg/m<sup>3</sup> = 98 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 246
- Méthoxy propoxy propanol
- N° CE: 252-104-2 - N° CAS: 34590-94-8
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60
- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 5

Date de révision: 05/09/16

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- SGH :
- Divers :  
VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 308
- Polymère
  - N° CAS: 78330-21-9
  - Numéro d'enregistrement REACH : polymère
  - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
  - SGH :
  - \* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 \* SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
- 2-aminoéthanol; éthanolamine
  - N° Id: 603-030-00-8 - N° CE: 205-483-3 - N° CAS: 141-43-5
  - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486455-28
  - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
  - SGH :
  - \* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 \* SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314
  - (STOT SE 3; H335: C >= 5%)
  - Divers :  
VME ppm = 3 - VME mg/m<sup>3</sup> = 7,5 - VLE ppm = 6 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 15
- Isotridécaneol, éthoxylé (>5-20 EO)
  - N° CE: 931-138-8 - N° CAS: 69011-36-5
  - Numéro d'enregistrement REACH : Exempté
  - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
  - SGH :
  - \* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 \* SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
- Lauryléther sulfate de sodium
  - N° CE: 500-234-8 - N° CAS: 68891-38-3
  - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488639-16
  - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
  - SGH :
  - \* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. cut. 2 - H315 \* SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
  - Tox. aq. chron. 3 - H412

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4. 1. Description des premiers secours:

- |   |   |
|---|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux:   | Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.<br>En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. |
| 4. 1. 2. Inhalation:  | Placer le sujet dans une zone aérée.  |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau:  | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer abondamment à l'eau.                                      |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux:   | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.              |
| 4. 1. 5. Ingestion:   | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.                           |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:  | D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.                  |
| 4. 2. 1. Inhalation:  | Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.                                  |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau:  | Peut causer des irritations de la peau / dermatites.  |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux:   | Risque de lésions oculaires graves  |
| 4. 2. 4. Ingestion:   | Non déterminé.  |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Avis aux médecins   |

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 5

Date de révision: 05/09/16

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- |  |  |
|--|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction:   | Le produit lui-même ne brûle pas.<br>En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:    | En cas d'incendie, des gaz irritants se dégagent.  |
| 5. 3. Conseils aux pompiers:   | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection  |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun.   |

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- |  |   |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.  |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:                           | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.  |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:                         | Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).<br>Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections:   | Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubrique 7 et 8.  |

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- |   |   |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation:   |   |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:   | Eviter le contact avec la peau et les yeux.   |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:   | Conservé le récipient bien fermé et dans un endroit sec   |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):   | Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.   |
| 7. 2. Stockage:   |   |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conservé toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.                                  |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage:  | Conservé si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.<br>Conservé à l'abri du gel. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:   | Conservé à l'écart des: acides  |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:   | de même nature que celui d'origine  |
| 7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés:   | Eviter les emballages métalliques non protégés.   |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):   | Utilisation professionnelle   |

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- |  |   |
|--|---|
| 8. 1. Paramètres de contrôle:                |   |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:             | • 2-butoxyéthanol; ether monobutyle d'éthylène glycol; butylglycol : VME ppm = 20 - VME mg/m <sup>3</sup> = 98 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m <sup>3</sup> = 246 • Méthoxy propoxy propanol : VME ppm = 50 - VME mg/m <sup>3</sup> = 308 • 2-aminoéthanol; éthanolamine : VME ppm = 3 - VME mg/m <sup>3</sup> = 7,5 - VLE ppm = 6 - VLE mg/m <sup>3</sup> = 15 |
| 8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:        | Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.   |
| 8. 2. Contrôles de l'exposition:             |   |
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.<br>En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 5

Date de révision: 05/09/16

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

8. 2. 2. Protection des mains:	Porter des gants appropriés: gants en Néoprène
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	combinaison de protection complète contre les produits chimiques
8. 2. 4. Protection des yeux:	lunettes de sécurité à protection intégrale
8. 2. 5. Protection individuelle:	Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	Liquide limpide
9. 1. 2. Couleur:	incolore
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	11,4
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Non applicable.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):	1,002 +/- 0,02 à 20°C
9. 1. 9. Viscosité:	Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité:	complètement soluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	Données non disponibles.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Non Concerné

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
10. 4. Conditions à éviter:	Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles:	Ne pas mélanger avec: les acides
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Ne pas respirer les fumées.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Risque de lésions oculaires graves
11. 2. 4. Ingestion:	Non déterminé.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 5

Date de révision: 05/09/16

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

11. 3. Toxicité chronique: Pas disponible.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.

12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.

12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets) Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14. 2. Numéro ONU: Sans

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H332 Nocif par inhalation.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 5

Date de révision: 05/09/16

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

---

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 3. Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Composition suivant le règlement CEE 648/2004:

agents de surface non ioniques :>=5%-<=15%

agents de surface anioniques :<5%

16. 4. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 06/01/07

16. 5. 2. Date de la révision précédente: 26/11/14

16. 5. 3. Date de révision: 05/09/16

16. 5. 4. Version: 5

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 2-16

16. 6. Réalisé par: COPAK S.A